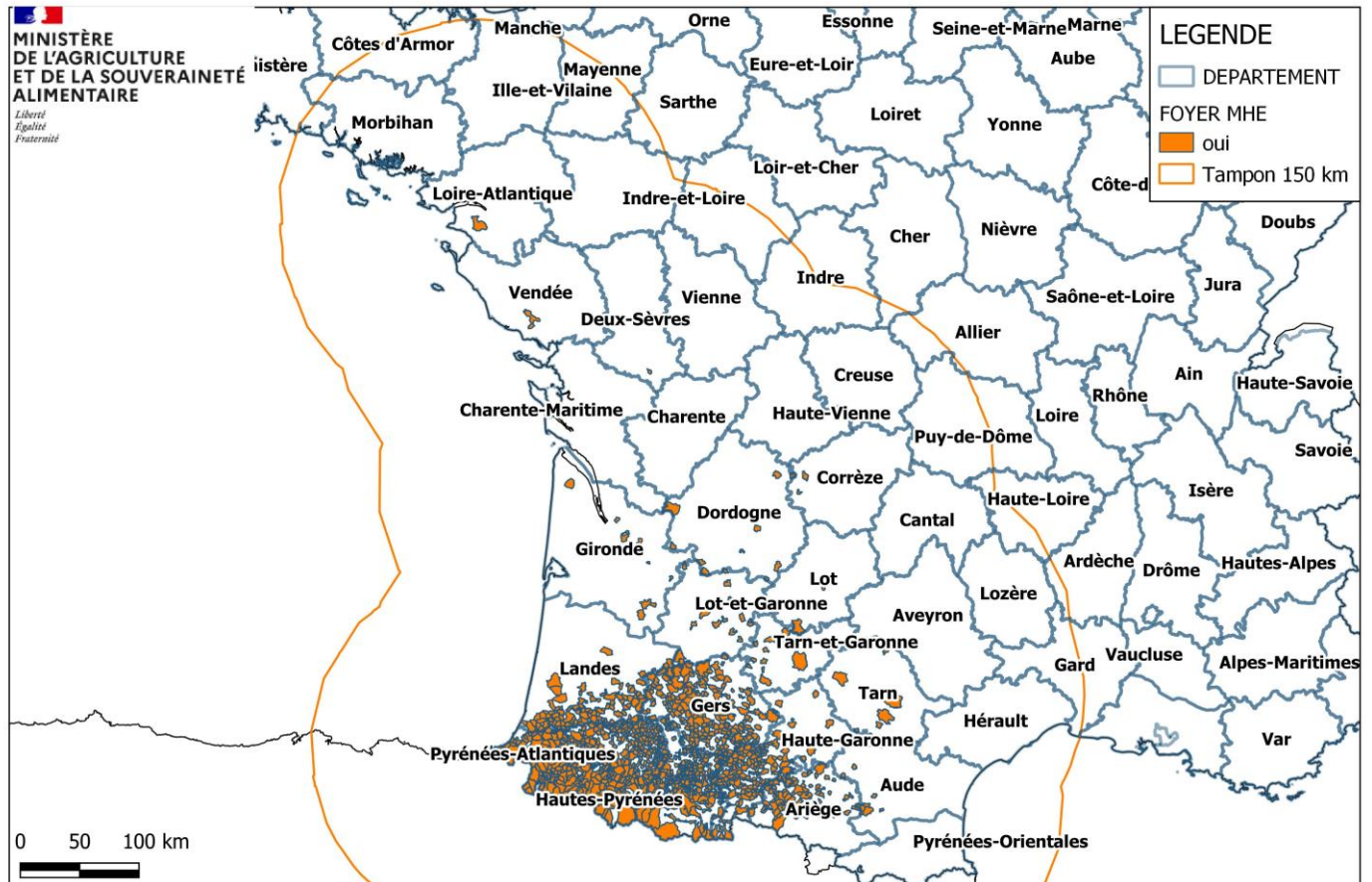


La réunion avec la DGAI en date du 23/11/2023 fait état de plus de 3500 foyers en France depuis le 19/09/2023 avec 3 nouveaux départements infectés (44, 46, 79). Le zonage détaillé sur la carte ci-dessous montre une extension vers le Nord jusqu'au Finistère. Deux foyers sont confirmés officiellement en Corrèze sur St Cyprien et Beysnac.

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : FOYERS EN FRANCE



La liste des communes en zone régulée est jointe à cette note.

Réglementation sanitaire

Sur le délai PCR FCO - mouvement, depuis la LSA, les conditions d'introduction depuis un pays doivent être valables pour tous les pays exportateurs ; charge aux États de déclarer sur le site de la Commission Européenne les exigences dérogatoires acceptées pour introduire un animal. Et dans ces exigences, l'Italie n'a pas déclaré de délai. Il est donc recommandé pour l'instant de se caler sur le délai MHE de 14j. L'instruction technique sur la FCO est en cours de modification.

Impact clinique de la MHE

Les GDS des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Hautes-Pyrénées (65) ont réalisé une enquête visant à mieux objectiver l'impact sanitaire de la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) dans les élevages bovins de leur département mi-octobre 2023. En effet, cette maladie ayant été identifiée pour la première fois en France en septembre 2023 dans ces deux départements, son impact sanitaire n'est pas encore connu. Cette enquête donne un premier aperçu de l'impact sanitaire de la MHE. La synthèse suivante présente les résultats de cette enquête : [cliquer ici](#).

FCO Sérotype 3

Après l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, c'est maintenant au tour du **Royaume-Uni** de déclarer son **premier foyer** de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) **sérotype 3**, à Canterbury, à environ 50 km des côtes françaises (source Plateforme ESA).